



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 14 janvier 2016
Convocation des conseillers :
le 14 janvier 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 janvier 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 5.3.2. Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier 2015;
Titre 2**

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2015 au montant de € 154,50;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2015 au montant de € 154,50.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le *01.02.2016*

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre